

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23

Votants : 27
Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 5 février 2019

**Objet : Spectacle de
danse Compagnie
Illicite Bayonne –
Fixation des tarifs**

Membres présents : F. GONZALEZ, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, AM BARTHE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURHTE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES-PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME)

Membres absents excusés : MA THEBAUD, UA DEL PRADO

Secrétaire de séance : M. LORDON

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle la volonté de la Commune dans le cadre de sa politique culturelle de diversifier et compléter l'offre de spectacles dans le Complexe Paul Vaillant Couturier.

A ce titre, la Commune va organiser le vendredi 31 mai prochain un spectacle de danse contemporaine avec la compagnie « Illicite Bayonne » et, en première partie, l'association « Horizon Danse », dans la salle de l'Apollo.

Une billetterie va être mise en place dans le cadre de la régie de recettes « billetterie spectacles » créée à cet effet.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des entrées comme suit :

- . Tarif tout public : 15 €
- . Tarif adhérents aux écoles de danse, demandeurs d'emploi, étudiants : 12 € (sur présentation d'un justificatif)
- . Gratuité pour les moins de 15 ans (sur présentation d'un justificatif).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. fixe les tarifs des entrées du spectacle de danse Compagnie « Illicite Bayonne »
comme suit :

- Tarif tout public : 15 €
 - Tarif adhérents aux écoles de danse, demandeurs d'emploi, étudiants : 12 €
(sur présentation d'un justificatif) ;
 - Gratuité pour les moins de 15ans (sur présentation d'un justificatif) ;
- . dit que les droits d'entrée seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes
« billetterie spectacles ».

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 février 2019
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2019